

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach-Boulay
Moselle

Nombre des conseillers
élus : 11

Conseillers
en fonction : 11

Conseillers
présents : 10

COMMUNE DE VATIMONT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Avril 2021 à 19 H.

Sous la présidence de M. BELVOIX Philippe, maire.

Date de la convocation : 08 Avril 2021.

Etaient présents : BELVOIX Philippe, BORRÉ Cyril, CHANCEREL Roseline, HAEGENAUER Viviane, HOPPE Pascaline, HORY Marie-Claire, LAUDET Yvon, MAOT Laurent, SOURD Françoise, STEGMANN Jean-Michel.

Absent excusé : LEVASSEUR William
Procuration de M. LEVASSEUR William à M. MAOT Laurent.

Point N°1 : Vote du Compte Administratif communal 2020 et approbation du compte de gestion 2020.

Le Maire nomme M. Laurent MAOT, 1er adjoint, Président de séance pour le vote du compte administratif 2020

Après s'être fait présenter les pièces nécessaires au contrôle de l'exercice financier 2020, le conseil municipal va procéder au vote du Compte Administratif 2020.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	91 557,07 EUROS
Recettes	121 345,75 EUROS
Excédent de fonction. 2020	+ 29 788,68 EUROS

Section d'Investissement	
Dépenses	5 203,04 EUROS
Recettes	26 148,14 EUROS
Déficit d'investissement 2019	13 035,38 EUROS
Excédent d'investissement 2020	+ 7 909,72 EUROS
Restes à Réaliser	
à reporter dans le BP 2021	dépenses : 40 200 euros

Point N°2 : Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, adopte le compte de gestion 2020 établi par Mme. Yolande NAFZIGER, Trésorière, qui est conforme au compte administratif 2020

Point N°3 : Vote des taux des 2 Taxes Foncières 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'Année 2021.

Les taux des deux taxes foncières 2021 sont fixés comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 24,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,16 %

POINT N° 4 : Vote du Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	179 300 Euros
Recettes	179 300 Euros

Section d'Investissement	
Dépenses	63 100 Euros
Recettes	63 100 Euros

POINT N° 5 : Relocation de terres communales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des courriers reçus de Monsieur Claude VIVENOT ainsi que de Messieurs Olivier et Laurent VIVENOT.

Monsieur Claude VIVENOT, locataire de terres communales, fait part dans son courrier de son départ à la retraite. Ses deux fils, Olivier et Laurent dans le cadre de l'installation d'Olivier VIVENOT, en tant que jeune agriculteur, sollicitent la commune pour la relocation des terres communales louées par leur père (qui leur a donné son accord)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de louer à Messieurs Olivier et Laurent VIVENOT la totalité des parcelles qui étaient attribuées à Monsieur Claude VIVENOT aux mêmes conditions que précédemment louées.

VATIMONT, le 14 Avril 2021

Le Maire
Philippe BELVOIX